



L'INFOLETTRE DU SCRC

6 DÉCEMBRE 2019

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA



Un sommet des délégué(e)s réussi !

La semaine dernière, les délégués du Syndicat des communications de Radio-Canada ont été conviés à un sommet à Sainte-Adèle, dans les Laurentides. Le but était de consolider les assises du syndicat, en échangeant sur les valeurs et l'identité de notre organisation. Il a aussi été question de positions à adopter, de stratégies, du rôle des délégués. De quoi susciter de nombreuses discussions fort intéressantes. Il a été question entre autre d'une plus grande décentralisation des relations de travail, de l'orientation du syndicat et des communications. Les idées et les suggestions ont été dûment notées, et serviront de carburant au bureau syndical. Une phrase est revenue souvent: Radio-Canada, c'est nous. Nous, les artisans de la société d'État, sommes le moteur du diffuseur public. L'exécutif du SCRC ne peut pas parler au nom des délégués, mais vos élus du bureau syndical sont certainement au boulot avec une énergie et une volonté renouvelées devant tant d'enthousiasme ! L'année 2020 sera une année importante : nous aurons beaucoup de travail à abattre pour défendre, informer et mobiliser nos membres. Mais avec des délégués aussi motivés, nous en serons certainement capables !

À voir en page 2

- Radio-Canada veut moins de contenu canadien à la télé
- Petit bilan des griefs
- Blocs d'horaire: temporaires, soyez vigilants

PETIT BILAN DES GRIEFS

Lors de la tenue du sommet avec les délégués, le comité des griefs du SCRC a fait le point sur ses travaux. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective, 134 griefs ont été déposés - un chiffre qui a peut-être déjà grimpé depuis le dépôt du rapport à ce sujet. Le comité note entre autre la hausse importante des mesures disciplinaires et plusieurs problèmes majeurs d'affichage qui ne respectent pas les monographies d'emplois ou encore au fait de demander aux membres d'exécuter des tâches qui ne correspondent pas à leur monographie d'emploi. Mais selon notre employeur, tout va bien, madame la marquise. Pour ce qui est de griefs collectifs, le SCRC cherche à documenter davantage de cas, notamment les horaires où des journées de 8h et de 10h sont mélangées pour les temporaires, l'imposition d'horaire avec plus de 7 jours de travail consécutifs sans paiement d'heures supplémentaires (encore pour les temporaires). Autre cas à documenter: la contestation de modifications à des blocs d'horaires déjà accordés à des temporaires. Le comité de griefs a aussi commencé à faire l'inventaire des griefs déposés avant l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective. Le SCRC négocie en ce moment avec l'employeur un protocole de médiation-arbitrage pour régler un certain nombre des anciens griefs toujours actifs.

RADIO-CANADA VEUT MOINS DE CONTENU CANADIEN À LA TÉLÉ : PAS D'IMPACT POUR LA PRODUCTION, SELON LA DIRECTION

Vous l'aurez peut-être vu dans les médias récemment : à l'occasion de son renouvellement de licence au CRTC, Radio-Canada va demander de réduire d'une heure par semaine son obligation de diffuser du contenu canadien sur la chaîne ICI Télé - contenu qui inclut des séries dramatiques, des documentaires ou des émissions de variétés. En retour, la société d'État produirait davantage de contenu canadien sur ses plateformes numériques comme ICI Tou.tv. Radio-Canada estime que la façon dont la population consomme le contenu a changé, et qu'il faut s'adapter à cette nouvelle réalité. Bien entendu, la première préoccupation du SCRC, c'est de savoir si cette demande va se traduire par des conséquences sur les camarades syndiqués.

Questionnée à ce sujet, la direction a affirmé que cette volonté de réduire le contenu canadien n'aurait pas d'impact sur la programmation actuelle ni sur les postes. Jusqu'au 9 décembre, le CRTC organise une consultation sur Facebook sur la programmation et les objectifs de Radio-Canada. Entre-temps, la population peut s'exprimer sur le contenu diffusé par Radio-Canada : est-ce que cela reflète la diversité du pays (francophones, anglophones, minorités culturelles, peuples autochtones), est-ce que les émissions sont de haute qualité, est-ce que Radio-Canada soutient les créateurs indépendants et enfin est-ce que la société d'État veille à ce que le contenu canadien soit offert sur toutes les plateformes? Le CRTC va tenir une audience publique sur les licences de Radio-Canada en mai prochain; le SCRC compte bien y être.

Pour les consultations en ligne du CRTC:

[https://crtc.gc.ca/fra/television/cbc-src-consultation.htm?](https://crtc.gc.ca/fra/television/cbc-src-consultation.htm?utm_source=crtc&utm_medium=rotator&utm_campaign=consultcbc)

[utm_source=crtc&utm_medium=rotator&utm_campaign=consultcbc](https://crtc.gc.ca/fra/television/cbc-src-consultation.htm?utm_source=crtc&utm_medium=rotator&utm_campaign=consultcbc)

Blocs d'horaire: temporaires, soyez vigilants

À l'instar des décorations de Noël, les blocs d'horaire hivernaux vont bientôt faire leur apparition. Le SCRC demande aux temporaire d'être attentifs à certains éléments. Est-ce que vous constatez des changements d'affectation par rapport à ce qui a été offert dans les blocs? Et sont-ils attribués en fonction de l'ancienneté? Quelqu'un de plus ancien et qui a lui aussi les compétences pour faire les quarts dans le bloc devrait se faire offrir un bloc avant une autre personne moins ancienne. Pour cela, il faut que les membres se parlent entre eux, pour savoir qui s'est fait offrir quoi.

Le SCRC est aussi en discussion avec l'employeur dans cette histoire de blocs pour tenter d'avoir des mécanismes transparents dans les offres de blocs.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre délégué(e).